

NAO 2022

LES REVENDICATIONS DE LA CGT

Les NAO commencent le 28 février pour se terminer le 4 mars, selon le calendrier de la direction de ST.

NAO, c'est pour Négociations Annuelles Obligatoires. Chaque année, l'entreprise a obligation de négocier sur un certain nombre de thèmes, dont celui de la rémunération. Obligation de négocier ne veut pas dire obligation de résultat. Le résultat dépendra donc de la volonté de la direction de ST mais surtout de la capacité de mobilisation des salarié-e-s, si les propositions de la direction ne correspondaient pas à leurs attentes.

Pour la CGT, pour l'augmentation des salaires, il y a au moins trois éléments à prendre en compte :

- La très bonne santé de l'industrie des semi-conducteurs, celle de ST à l'unisson, et les plans européens d'investissements dans ce domaine. Il faut donc payer correctement les salarié-e-s, en embaucher de nouveaux et les former.
- La forte reprise de l'inflation, qui nécessite de compenser cette inflation comme premier élément de la négociation (selon l'INSEE, +3,5% en février 2022 sur un an).
- La poursuite de l'aggravation des inégalités entre la couche dirigeante de ST et le reste des salarié-e-s, notamment les bas salaires. L'intéressement est certes moins inégalitaire (résultat de la bataille menée par la CGT pour signer l'accord), mais d'autres mécanismes (notamment les actions gratuites) aggravent la situation.

En conséquence, et après avoir effectué un sondage avec 400 réponses, la CGT défendra les revendications principales suivantes, pour l'augmentation des salaires :

- 150€ d'augmentation générale (3,5% de la masse salariale brute)
- 3% d'enveloppe pour les augmentations individuelles

Les autres revendications de la CGT sont : corriger les écarts de salaire et de carrière entre les femmes et les hommes ; définir un budget promotion ; augmenter le budget des ASC (Activités Sociales et Culturelles) ; titulariser les contrats précaires CDD et intérimaires ; garder en CDI au moins 50% des alternants et apprentis ; négocier un accord ST France sur la pénibilité des horaires postés ; la réduction du temps de travail à 32h.

A toutes fins utiles..., informations sur les augmentations de salaires en 2021 (bilan NAO 2021 présenté par la direction le 21 février) :

